

Par forte chaleur, rendez-vous aux îlots de fraîcheur !

La Ville de Troyes met à disposition **7 aires de jeux d'eau** réparties dans tous les quartiers, offrant ainsi aux Troyens des lieux pour se rafraîchir en cas de forte chaleur :

- Parc des Moulins (quartier Jules-Guesde / Sénardes)
- Parc des Marots (quartier Marots)
- Parc Zielona-Gora (quartier Point-du-Jour)
- Rue de Québec (quartier Chartreux)
- Parc des Vassaules (Cité administrative)
- Parc des Deux-rives (quartier Marots/centre-ville)
- **Dernière installation : Place de l'Âne Patoche (quartier des Sénardes)**

Horaires d'ouverture :

- Juin / septembre : Les mercredis et week-ends de 14h à 19h30
- Juillet et août : Tous les jours de 12h à 19h30 (accessibles de 10h à 21h30 en période de forte chaleur)

Pour rappel, les enfants restent **sous la responsabilité des parents** et doivent être accompagnés. Les aires sont accessibles aux enfants à partir de 3 ans.

Parcs et jardins, des lieux à l'ombre pour se rafraîchir :

Dans tous les quartiers, la Ville de Troyes offre des lieux naturels de détente avec une coloration sportive, historique, ou culturelle pour se ressourcer et s'amuser. Ces parcs et jardins sont ouverts à différents horaires et ferment à partir de 18h.

Les parcs et jardins de la Ville de Troyes :

- Jardin Juvénal-des-Ursins – ruelle des Chats
- Jardin de la Vallée-Suisse – boulevard Gambetta
- Jardin du Rocher – boulevard Gambetta
- Jardin de Chevreuse – boulevard Carnot
- Jardin du Beffroi – boulevard Carnot
- Jardin du Préau – place du Préau
- Jardin des Innocents – rue de la Madeleine
- Square de la Cité des Amis – quai de l'Abattoir et rue Célestin-Philbois

Ville de Troyes

Communiqué de presse

Le 19/06/2025 16:28

- Square Charles-Tanret – place Jean-de-Mauroy et rue Delarothière
- Square Paul-Feller – rue Viardin
- Jardin des Hauts-Clos – avenue Anatole-France
- Parc Henri-Terré – rue Raymond-Burgard
- Square Saint-Bruno – avenue Edouard-Herriot
- Parc des Moulins – rue des Bas-Trévois, rue des Ponts, rue de la Providence, rue Guillaume-Le-Bé
- Parc des Vassaules – rues Etienne-Pedron et Grégoire-Pierre-Herluison
- Square Chomedey – avenue Chomedey
- Parc des Deux-Rives – avenue Pasteur
- Parc de Songis – rue de la Paix
- Parc La Fontaine – rue de Jouselin / rue de Gournay
- Parc des Marots – place Danièle-Cousu

Consignes de sécurité

Conformément à un arrêté municipal et pour garantir la sécurité de tous, la baignade est interdite dans les cours d'eau (rivières, rus et fontaines) de la Ville de Troyes.

CONTACT

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50 · relations.presse@troyes-cm.fr